

2023-2812  
2023-06-22  
Last approved 2020-1360, 2020-05-27

TRALKOXYDIM AGROGILL  
PRINCIPE ACTIF, QUALITÉ TECHNIQUE

SOLIDE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, OU LE CONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF: **Tralkoxydim**.....99.3%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 33775 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 50 kg - VRAC

Agrogill Chemicals Canada, Inc.  
35842 Eaglecrest Drive  
ABBOTSFORD  
BC V3G 1E8

(604) 853-3229

## AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION:** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter les symptômes et fournir un traitement de soutien tel qu'indiqué : Aucun antidote spécifique n'est connu. Les symptômes sont probablement liés à la dépression du système nerveux central. Éviter les dépresseurs respiratoires, sauf indication contraire. Après une ingestion, les adsorbants comme le charbon activé peuvent être utiles.

Pour de plus grandes quantités, le lavage gastrique peut être efficace s'il est exécuté dans les 4 heures suivant l'ingestion. Toutefois, il faut bien évaluer la nécessité d'un lavage gastrique étant donné la faible toxicité aiguë de ce produit par la voie orale; il peut être préférable d'observer la victime et de n'utiliser que des mesures de soutien général.

## MISES EN GARDE

### EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Éviter l'ingestion, tout contact avec la peau et les yeux et l'inhalation des poussières en suspension. Porter des vêtements de protection pour manipuler les contenants (chapeau, lunettes de sécurité, combinaison et bottes de travail). Durant les activités nécessitant une exposition importante au tralkoxydime technique, porter également des gants en PVC ou en caoutchouc nitrile.

## ENTREPOSAGE

Entreposer dans des contenants scellés dans un endroit sûr, sec et bien ventilé, à l'abri du gel, de la lumière directe du soleil et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.

NE PAS contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage.

## ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

## MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.